



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2650

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.

La demandeuse est **Madame Aurélie BACCHETTA** demeurant **rue de la Vecquée 530 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue de la Cité 13 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 4^{ème} division section C n° 16R42**

Le projet vise à "**démolir et reconstruire une extension sur deux niveaux à l'arrière d'une habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au Collège Communal du 23 avril 2018) ;

À savoir :

-Article 106 :

la baie libre ne possède pas une largeur au moins égale aux neuf dixième de la largeur du local.

Le salon ne contient pas de surface éclairante de complément d'au moins quatre mètres carrés.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **13 mai 2024 au 27 mai 2024 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Angelo TROLIO
Agent technique

M^{me} GELDOLF
CINQUIÈME ÉCHEVIN